

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Glue PU50

FS3053

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 07-nov.-2016

Date de révision :
18-oct.-2022

Numéro de révision: 1.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Glue PU50

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant

c/o DeLaval International AB
PO BOX 39
147 21 Tumba
Sweden
Tel + 46 08-530 66 000
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Non dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Non dangereux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Xylenes (tous isomeres) 1330-20-7	215-535-7	2 - 5	Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	01-2119488216-32
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	202-966-0	< 0.1	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373)	Eye Irrit. 2 : C \geq 5% Resp. Sens. 1 : C \geq 0.1% Skin Irrit. 2 : C \geq 5% STOT SE 3 : C \geq 5%	-	-	01-2119457014-47

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Xylenes (tous isomeres) 1330-20-7	3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit)	29.08 mg/L (Rat) 4h
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	367 mg/m ³ (Rat) 4 h

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau.
Ingestion	Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Inhalation	In case of accident by inhalation, remove casualty to fresh air and keep at rest.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau, poudre sèche, Mousse
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
---	---

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Mettre en place une ventilation adaptée. Porter un équipement de protection individuel.
Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Stocker dans un endroit frais/bien ventilé.
-----------------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
------------------------------	------------

Autres recommandations Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Xylenes (tous isomeres) 1330-20-7		STEL: 100 ppm TWA: 220 mg/m ³ STEL: 441 mg/m ³ TWA: 50 ppm Skin	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³	Skin STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 440 mg/m ³ Peak: 200 ppm Peak: 880 mg/m ³
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8			TWA: 0.01 ppm TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.02 ppm STEL: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.005 ppm TWA: 0.052 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³ Peak: 0.05 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Xylenes (tous isomeres) 1330-20-7	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³	STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³	Skin STEL: 442 mg/m ³ TWA: 210 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 440 mg/m ³ Skin	TWA: 25 ppm TWA: 109 mg/m ³ Skin
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8		TWA: 0.005 ppm			TWA: 0.005 ppm TWA: 0.05 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Xylenes (tous isomeres) 1330-20-7	Skin STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³	Skin STEL: 200 ppm STEL: 870 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³	TWA: 100 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 108 mg/m ³ Skin	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ Skin
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	STEL: 0.01 ppm STEL: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.005 ppm TWA: 0.05 mg/m ³	Skin	STEL: 0.09 mg/m ³ TWA: 0.03 mg/m ³	TWA: 0.005 ppm TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m ³ STEL: 0.07 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatie
Xylenes (tous isomeres) 1330-20-7	LLV: 50 ppm/221 mg/m ³			ÁK-érték: 221 mg/m ³ CK- érték: 442 mg/m ³	GVI: 50 ppm - 221 mg/m ³ KGV: 100 ppm - 442 mg/m ³
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	LLV: 0.002 ppm - 0.03 mg/m ³ CLV: 0.005 ppm - 0.05 mg/m ³			ÁK-érték: 0.05 mg/m ³ CK- érték: 0.05 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau
Protection des mains
Protection respiratoire

Lunettes de protection.
Porter des gants/des vêtements de protection.
Gants
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
Aspect
Odeur
Seuil olfactif

Pâte
Blanc
Caractéristique
Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
Point/intervalle de fusion	Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Le produit n'est pas inflammable
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet

9.2. Autres informations

Viscosité	Aucune donnée disponible
Teneur en COV	< 50 g/l
Densité de liquide	1.08 +/- 0.03 g/ml

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë	
Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation

Xylenes (tous isomeres)	3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit)	29.08 mg/L (Rat) 4h
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane	2000 mg/kg (Rat)		367 mg/m ³ (Rat) 4h

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	EU Annex I Carcinogen Information	UK
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane	Carc. 2	

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Xylenes (tous isomeres)		13.5 - 17.3: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 13.4: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 30.26 - 40.75: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 19: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 13.1 - 16.5: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 23.53 - 29.97: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 7.711 - 9.591: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 2.661 - 4.093: 96 h Oncorhynchus	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	3.82: 48 h water flea mg/L EC50 0.6: 48 h Gammarus lacustris mg/L LC50

		mykiss mg/L LC50 static		
--	--	----------------------------	--	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Xylenes (tous isomeres)	2.77 - 3.15

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/CAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Classification allemande WGK** 1**Législations de l'UE**

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 878/2020 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H312 - Nocif par contact cutané

H332 - Nocif par inhalation

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Principales références de la littérature et sources de donnéeswww.ChemADVISOR.com/**Date de préparation** 07-nov.-2016**Date de révision :** 18-oct.-2022**Numéro de révision:** 1.0**Remarque sur la révision:****Motif de la révision** (EU) 2020/878**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité